



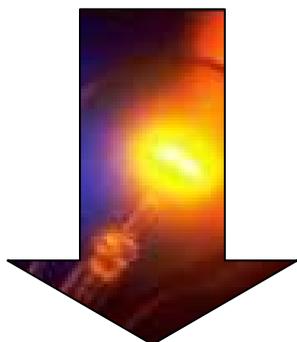
# MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

## LE PIRE EST A CRAINdre

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie sera ouvert à la concurrence et les Français pourront changer de fournisseur de gaz ou d'électricité. Alors que toutes les attentions se focalisent sur la fusion Suez/Gdf, INDECOSA-CGT dénonce le vrai piège tendu aux consommateurs dans le projet de loi Energies.**

### MARCHÉ RÉGULÉ

Seul EDF est sur ce marché. Les prix sont réglementés et fixés par l'Etat.



### MARCHÉ DÉRÉGULÉ

Tous les opérateurs, y compris EDF, sont sur ce marché. Les prix sont libres et fixés par chaque opérateur.

## TARIFS RÉGULÉS ET DÉRÉGULÉS

Aujourd'hui, les tarifs régulés, qui sont les mêmes partout en France, sont établis par l'Etat. Ils ont l'avantage d'être très largement en dessous du prix du marché.

Depuis l'ouverture des marchés de l'énergie en 2005, toutes les entreprises et les professionnels peuvent choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz. Ils peuvent décider de rester au tarif régulé de l'Etat ou bien « profiter » des prix du marché.

**Dans ce cas, leur décision est irréversible : ils n'ont plus la possibilité de revenir au tarif régulé.** Ceux qui ont fait ce choix ont vu leur facture s'envoler et paient aujourd'hui en moyenne le double du tarif régulé, sans avoir aucune garantie sur l'évolution des prix. Certains gros consommateurs, comme les hôpitaux, à priori intéressés par les perspectives de baisse de prix, se trouvent aujourd'hui dans des situations difficiles.

L'ouverture totale du marché à la concurrence au 1<sup>er</sup> juillet 2007 se traduira aussi par une augmentation des prix des tarifs régulés venant s'aligner sur les prix du marché. Aujourd'hui, tous les usagers sont encore au tarif régulé qui certes augmente sous la pression des opérateurs, mais de manière encore contrôlée.

Par contre, après l'ouverture définitive du marché aux particuliers, et après une phase de transition censée faire avaler la pilule, ces tarifs régulés finiront par disparaître pour tous (professionnels et particuliers) et ce dans le but de favoriser la concurrence. Qui dit concurrence, dit prise de part du marché par les opérateurs, à grand renfort de publicité. Ceci à un coût d'environ 20 % du montant global des factures. **Il va de soi que cette publicité sera financée par les usagers, qu'ils changent ou non de fournisseurs.**

Avec l'ouverture du marché, est donc programmée une augmentation des prix immédiate, très importante, ainsi que la disparition de tout contrôle de l'Etat sur les prix. Les gros clients, eux, négocieront des tarifs préférentiels alors que les petites entreprises et les usagers particuliers se saigneront au nom de la concurrence.

## **SI L'OUVERTURE DES MARCHÉS EST EFFECTIVE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2007**

L'ouverture des marchés français du gaz et de l'électricité en juillet 2007 laisse à penser que ces marchés ouverts seront à hauts risques inflationnistes pour les consommateurs. Les conditions de la concurrence active ne sont pas réunies et ne le seront pas à moyen terme.

L'irréversibilité du choix du consommateur de quitter le tarif régulé pour une offre sur le marché dérégulé aurait deux effets pervers qui risquent de compromettre la réussite de l'ouverture des marchés :

- **d'une part, de soumettre le consommateur sans capacité de réaction à une dérive des prix sur le marché dérégulé,**
- **d'autre part, de priver le tarif régulé de son rôle de seul aiguillon de la concurrence sur ces marchés.** Ainsi, si un individu choisit d'acheter son électricité sur le marché dérégulé (à EDF ou un autre fournisseur), il ne pourra plus bénéficier des tarifs réglementés, à moins de déménager. Parce que les marchés du gaz et de l'électricité ne sont et ne seront pas concurrentiels, à terme **c'est la disparition du tarif régulé qui est programmé.**

### **ARRET DU PROCESSUS DE LIBERALISATION L'ELECTRICITÉ ET LE GAZ NE SONT PAS DES MARCHANDISES ! Ce sont des biens de première nécessité ...**

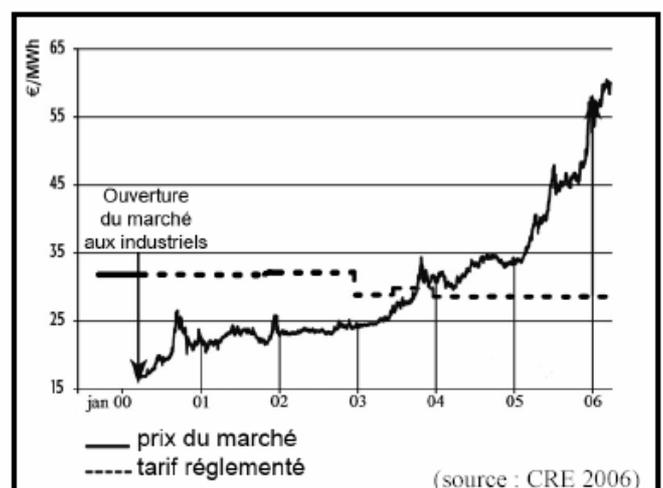
... qui relèvent du service public et ne doivent pas être livrés à la loi de la concurrence. Là où il a été mis en place, le marché concurrentiel de l'électricité a entraîné de graves dysfonctionnements (pannes, coupures de courant, envolée des prix, etc). Malgré son échec flagrant, la libéralisation se poursuit en application des directives européennes.

### **NON A LA SUPPRESSION DES TARIFS RÉGULÉS DU SERVICE PUBLICS POUR LES USAGERS PARTICULIERS**

La loi du 07 décembre 2006 poursuit la transposition en droit français des directives européennes de libéralisation de l'électricité et du gaz. Cette loi programme, de fait, **la suppression progressive pour les usagers des tarifs régulés du service public**, pour y substituer les prix du « marché dérégulé » calés sur des évolutions spéculatives des bourses de l'électricité et du gaz.

Or, pour les entreprises qui, en France, se sont laissées séduire par les offres alléchantes (mais non durables ! **voir l'envolée du prix du marché dans le graphe ci-contre**) du « marché dérégulé » et ont abandonné les tarifs régulés (l'abandon, lui, est irréversible), les factures ont flambé en moyenne de 76 % en 5 ans. De même, les prix du « marché dérégulé » ont augmenté, entre 2001 et 2006, de 39 % en Espagne, 49 % en Allemagne, 81 % au Royaume-Uni, 92 % au Danemark ... !

**Que ce soit pour les entreprises ou pour tous les citoyens, de telles évolutions sont inacceptables !!**



# AVEC LA PRIVATISATION D'EDF/GDF ET L'OUVERTURE TOTALE A LA CONCURRENCE AU 01 JUILLET 2007, VOUS SEREZ LES PREMIERS TOUCHÉS !

## LES CONSEQUENCES

**Comme l'eau**, vous aurez le prix de l'électricité et du gaz différents d'une commune à l'autre, bonjour pour nous consommateurs !

**Vos factures augmenteront de 66%** (selon UFC Que Choisir, association de consommateurs) c'est-à-dire de 1400 € en moyenne à 2324 € par foyer. 66 % étant la différence de prix entre l'électricité fournie sur le marché régulé et celle vendue sur le marché dérégulé.

**Les dépannages et les services jusqu'alors gratuits seront payants.**

Dès l'ouverture à la concurrence des professionnels, le prix des services à la clientèle s'est envolé sans autre motif que l'augmentation des profits. 2007 ouverture totale du marché de l'énergie à la concurrence, le pire reste à venir.

**Aggravations des dysfonctionnements et de l'insatisfaction des usagers**, retard dans les réponses à la clientèle, dans les rendez-vous, le traitement des affaires, etc ...

**Pour nous corréziens, fermeture au 1<sup>er</sup> juillet 2007, des accueils** de Tulle, Uzerche, Egletons, Ussel, Objat, Argentat. Il ne restera plus que Brive pour gérer votre compte et votre contrat EDF ... **plus rien pour le GAZ !**

**Vous attendrez huit jours pour un dépannage en ville, 15 jours à la campagne !** C'est le régime au Pays Bas. Prévoyez vos groupes électrogènes !!

### AUGMENTATIONS DU PRIX DU GAZ

**+ 66 %** depuis l'ouverture à la concurrence en 2000

**+ 28 %** depuis la privatisation partielle en juin 2005

**Réduction massive des effectifs qui va engendrer l'éloignement des centres d'appels et des délais d'intervention de dépannage de plus en plus long.** Si la tempête de 1999 se reproduisait, les électriciens et gaziers seraient dans l'incapacité de répondre efficacement, le « coup de vent » du 03 octobre 2006 en est l'exemple.

**Un des fondements essentiel des services publics est l'égalité de traitement entre les usagers urbains et ruraux.** Avec l'ouverture à la concurrence et l'institution du tarif dérégulé, c'est la remise en cause, de fait, de cette égalité de traitement. Autrement dit, de Paris à Marseille ou d'Ussel à Brive, les usagers n'auront plus la même tarification.

**Avec l'ouverture partielle à la concurrence en 2000 et l'ouverture du capital en 2004, vous avez remarqué que les prix n'ont pas baissé. Ex pour le gaz au particulier :** + 26 % de juillet 2005 à mai 2006, ce qui a permis de prélever dans votre poche la « modeste » somme de 1,7 milliards d'euros pour assurer les profits des actionnaires.

# le droit à l'énergie

**- sa garantie dans le long terme et dans le respect de l'écosystème – repose sur des fondements qui ne peuvent être définis par la loi du profit**

La course à la baisse des coûts de production, la hausse des profits, la recherche de la rentabilité à court terme, ne répondent pas à une logique à même d'assurer un approvisionnement énergétique continu, à bas coût et sécurisé sur le long terme. Pour des millions de personnes aux bas revenus, l'énergie risque de devenir un bien de luxe. **Si une politique énergétique européenne doit voir jour, elle ne peut s'organiser sur la casse des opérateurs publics au profit exclusif des actionnaires privés.**

**En France les grands opérateurs tels EDF et GDF doivent fusionner dans une entité 100% publique au service de la nation.** Il doit être mis en place une coopération entre les différentes entreprises sur une maîtrise publique axée sur la satisfaction des besoins des usagers consommateurs.

Une Agence Européenne de Coopération Energétique permettrait par ailleurs de **mutualiser les résultats de recherche, les bonnes pratiques écologiques, les interrogations sur les anticipations des besoins de production.** Elle permettrait aussi de développer les coopérations frontalières et les interconnexions. Seule une maîtrise publique de l'énergie permet de réguler le secteur, en anticipant sur le long terme les besoins de consommation et les capacités de production, ou d'achat de matières premières.

Plus largement, les orientations et les choix de politique énergétique, en France et en Europe, compte tenu de leurs conséquences environnementales et sociales, doivent être discutés et décidés par les citoyen-ne-s.

## **Nous demandons :**

- que les tarifs régulés, sous contrôle démocratique et qui garantissent l'égalité de traitement entre les usagers soient maintenus au delà du 1er Juillet 2007 et sans limitation de durée pour les usagers.
- que la facturation soit effectuée en fonction du coût de revient de l'énergie. Pour cela, le retour à la maîtrise publique totale du gaz et de l'électricité et la création d'un pôle EDF-GDF 100% public sont impératifs. De plus, sur la facture du gaz doit figurer lisiblement la consommation en m3 et non pas, comme actuellement, convertie en kilowatt heure.
- que le gouvernement, pour plus de transparence, crée un véritable observatoire des prix de l'énergie avec un droit de regard sur le contenu des « contrats » passés avec les pays producteurs.
- la reconnaissance du droit universel d'accès à l'énergie.
- l'arrêt du processus de libéralisation du secteur électrique : remise en cause des directives européennes et notamment la suppression de l'étape du 1<sup>er</sup> juillet 2007 ouvrant le marché aux particuliers.

**NOUS DENONÇONS CE SCÉNARIO CATASTROPHE ET APPELONS LES CONSOMMATEURS A LA PLUS GRANDE MÉFIANCE VIS-A-VIS DU MARCHÉ ...**

*INDECOSA-CGT VOTRE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS*

- Aider, conseiller les consommateurs et les usagers ■
- Défendre leurs droits individuels et collectifs ■
- Représenter auprès des instances et des pouvoirs publics ■
- Promouvoir un consumérisme social et environnemental ■